

COMITÉ EXÉCUTIF**RÉSOLUTION 2017-5-CEX-R-19*****Adoption de la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles de l'Université du Québec***

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2017-5-CEX tenue le 21 juin 2017.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, qui a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles, laquelle loi vise notamment les établissements d'enseignement universitaire;

VU le projet de *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* de l'Université du Québec qui permettra d'instaurer un mécanisme qui facilitera la divulgation d'actes répréhensibles à l'Université;

VU la décision de la présidente de l'Université du Québec de désigner le secrétaire général comme étant responsable du suivi des divulgations à l'Université, lequel doit diffuser l'information utile au personnel de l'Université concernant cette procédure et rendre disponible le formulaire de divulgation ainsi que la procédure sur le site Web de l'Université, étant entendu qu'un employé peut choisir de transmettre sa divulgation au protecteur du citoyen;

VU la recommandation du secrétaire général en date du 8 juin 2017;

Sur la proposition de Mme Sylvie Dulude,
appuyée par Mme Elisabeth Bussé,

IL EST RÉSOLU :

- I D'adopter la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* de l'Université du Québec conformément au projet joint à l'avis d'inscription;
- II D'autoriser le secrétaire général à apporter des modifications mineures à ladite procédure, étant entendu qu'une modification au formulaire de divulgation est considérée comme mineure, à charge pour lui d'en informer le Comité exécutif;
- III De mandater le secrétaire général afin qu'il diffuse de l'information utile au personnel concernant cette procédure et qu'il rende disponible le formulaire de divulgation ainsi que la procédure sur le site Web de l'Université.

ADOPTÉE

Original signé par :

Martin Hudon
Secrétaire d'assemblée